

## SEANCE DU 02 AVRIL 2010

L' an deux mil dix, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC /  
MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT / RAFFENEAU

Nombre de membres du CM en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Absents excusés : Mme FRESNE / M. BEAUCLAIR

Date de la convocation : 26 MARS 2010

Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE, CAMPING, ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE SAINT PERE

CA 2009

#### DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CARREZ ARMENGAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Christian GUYOT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 666.85			80 042.56	10 666.85	80 042.56
Opérations de l'exercice	95 008.81	90 683.11	310 858.88	440 145.99	405 867.69	530 829.10
<b>TOTAL</b>	<b>105 675.66</b>	<b>90 683.11</b>	<b>310 858.88</b>	<b>520 188.55</b>	<b>416 534.54</b>	<b>610 871.66</b>
Résultat de clôture	14 992.55			209 329.67		194 337.12
Restes à réaliser	36 531.00	1 166.00			36 531.00	1 166.00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>51 523.55</b>	<b>1 166.00</b>		<b>209 329.67</b>	<b>36 531.00</b>	<b>195 503.12</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>50 357.55</b>			<b>209 329.67</b>		<b>158 972.12</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

SERVICE CAMPING - SAINT PERE

CA 2009

#### DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CARREZ-ARMENGAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Christian GUYOT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				8 335.21		8 335.21
Opérations de l'exercice			21 467.40	28 253.94	21 467.40	28 253.94
TOTAL			21 467.40	36 589.15	21 467.40	36 589.15
Résultat de clôture				15 121.75		15 121.75
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE				15 121.75		15 121.75
RESULTAT DEFINITIF				15 121.75		15 121.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT PERE

CA 2009

### DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CARREZ-ARMENGAUD

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009

dressé par Christian GUYOT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif,

le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 056.82		20 444.50		29 501.32
Opérations de l'exercice	7 188.38	40 888.49	17 385.24	18 061.42	24 573.62	58 949.91
TOTAL	7 188.38	49 945.31	17 385.24	38 505.92	24 573.62	88 451.23
Résultat de clôture		42 756.93		21 120.68		63 877.61
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		42 756.93		21 120.68		63 877.61
RESULTAT DEFINITIF		42 756.93		21 120.68		63 877.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## COMPTE DE GESTION COMMUNE, CAMPING, ASSAINISSEMENT 2009

, réuni sous la présidence de Christian GUYOT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :





DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2009	21120.68
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2009</b>	<b>21120.68</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	
	21120.68
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2009</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

- Après étude du budget primitif 2010 et délibération, le Conseil Municipal
- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition
  - vote les taux et le produit suivants :

COEFFICIENT DE VARIATION : 110 762 € : 110 762 € = 1.000000

	T.H.	F.B.	F.N.B.	T.P.
Taux 2009	9.57	14.54	42.47	8.64
Coef.variation	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
Taux référence	9.57	14.54	42.47	8.64
Taux fixés	9.57	14.54	42.47	8.64
Base imposition	402 800	314 100	62 500	499 600
Produit assuré	<b>38 548</b>	<b>45 670</b>	<b>26 544</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>110 762</b>			
<b>Compensation relais T.P</b>	<b>43 573</b>			

### BUDGETS 2010

#### BUDGET COMMUNE

##### Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	526 447.00	0.00	526 447.00
Recettes	367 475.00	158 972.00	526 447.00

##### Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	346 980.00	14 993	30 531.00	392 504.00
Recettes	391 338.00	0.00	1 166.00	392 504.00
Affectation				

#### BUDGET CAMPING

##### Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	37 621.00	0	37 621.00
Recettes	22 500.00	15 121.00	37 621.00

**Section investissement**

	<i>OPERATIONS</i>	<i>RESULT.REP.</i>	<i>R.A.R.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00
Affectation				

**BUDGET ASSAINISSEMENT****Section de fonctionnement**

	<i>CREDITS VOTES</i>	<i>RESULTAT REP.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	33 450.00	0.00	33 450.00
Recettes	15 800.00	21 120.00	36 920.00

**Section investissement**

	<i>OPERATIONS</i>	<i>RESULT.REP.</i>	<i>R.A.R.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	17 400.00	0.00	0.00	17 400.00
Recettes	12 460.00	42 756.00	0.00	55 216.00
Affectation				

**ACHAT MOBIL-HOME**

Le Maire informe le Conseil Municipal du taux de réservation déjà important des mobil-homes pour la saison 2010 au camping municipal de Saint Père. La demande étant plus forte que l'offre, il semble opportun de doter le camping d'un nouveau mobil-home. Après contacts avec différents concessionnaires, le Maire présente des devis s'échelonnant de 6 000 € jusqu'à 10 000 € TTC livraison comprise.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- Accepte de doter la Commune d'un mobil-home afin qu'il soit mis à disposition et géré par le camping municipal de Saint Père
- Note que les tarifs s'échelonnent de 6000 € à 10 000 € TTC livraison comprise.
- Charge le Maire de choisir le modèle le plus adéquat au besoin du camping municipal de Saint Père
- Prévoit la dépense au budget Commune
- charge le Maire de faire le nécessaire

**ACHAT MOBILIER BIBLIOTHEQUE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque de l'école de Saint Père est maintenant achevée mais qu'elle ne dispose encore d'aucun mobilier autre que des tables et des chaises. Il devient maintenant nécessaire de faire l'achat du matériel adéquat à sa bonne utilisation. Le Maire présente un devis réalisé en collaboration avec les enseignants de l'école d'un montant de 6 163 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- accepte que soit effectué l'achat du mobilier de la bibliothèque de l'école de Saint Père d'un montant de 6 163 € TTC
- Prévoit la dépense au budget
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## **ACCEPTATION DON COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Coopérative Scolaire de Saint Père souhaite faire un don affecté à l'achat du mobilier de la bibliothèque de l'école de Saint Père d'un montant de 1 872 €.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- accepte le don de 1 872 € affecté à l'achat du mobilier de la bibliothèque de l'école de Saint Père
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## **ACCEPTATION DON FOYER D'EDUCATION POPULAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer d'Education Populaire de Saint Père souhaite faire un don affecté à l'achat du mobilier de la bibliothèque de l'école de Saint Père d'un montant de 3 000 €.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- accepte le don de 3 000 € affecté à l'achat du mobilier de la bibliothèque de l'école de Saint Père
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## **ACHAT PROPRIÉTÉS CADASTRÉES AB 772 et AB 774**

Le Maire rappelle que lors de précédentes réunions, il avait été projeté d'acheter les propriétés **AB 772 et AB 774** dans le prolongement de l'étude d'aménagement du village établie par le Cabinet Cité Site afin que soit aménagée une place de village. En parallèle à cela le Maire demande au Conseil Municipal que soit engagée une réflexion sur la mise en place d'une crèche à Saint Père. Le Bébébus a montré qu'il existe une forte demande de la part des parents de Saint Père mais aussi des villages environnants. La mise en place d'une structure d'accueil d'une dizaine de places nécessite un agrandissement des locaux communaux existants. L'achat des propriétés **AB 772 et AB 774** pourrait combler une partie de ce manque.

Après avoir pris contact avec les propriétaires, le Maire informe que le prix proposé est de 4 500 €.

### **Après vote avec 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal**

- donne son accord pour acquérir les propriétés cadastrées **AB 772 et AB 774** à SAINT PERE
- prend note du prix d'achat soit 4 500 €
- décide de confier la rédaction de l'acte à Maître LEGUY Notaire à AVALLON
- prévoit la dépense au budget.
- charge le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer les documents nécessaires

## **PARTENARIAT PASS'TOURISME « MARC MENEAU »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Marc Meneau a mis en place un passeport touristique en faveur de la clientèle de l'Espérance : le *Pass'tourisme*. Celui-ci permet de bénéficier de réductions sur les entrées des sites partenaires, intégrés dans des « circuits découverte ».

## **Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide d'adhérer au *Pass'Tourisme* pour le Site des Fontaines Salées et le Musée.
- prend note qu'une réduction sera accordée aux détenteurs de la carte *Pass Tourism*
- charge le Maire de faire le nécessaire.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

**Réglementation pour la conduite des engins agricoles :** un conseiller rappelle la réglementation concernant la conduite d'engins agricoles pour les employés communaux et les incidences encourues par la commune et le maire en cas de manquement avéré. Il est nécessaire de posséder un permis C pour conduire des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le PTAC (poids total en charge) est supérieur à 3,5 tonnes et dont la remorque attelée ne dépasse pas 750 kg. En cas de non respect de ses règles et d'accident, la victime peut mettre en cause la responsabilité pénale du maire pour avoir violé de manière délibérée une obligation de prudence et de sécurité posée par la loi en matière de conduite de poids lourds.

De même, l'assurance peut prévoir une exclusion de garantie au cas où la réglementation en vigueur pour la conduite du véhicule n'est pas respectée. Dès lors, si un sinistre corporel survient, la commune serait contrainte à indemniser elle-même la victime, pour des sommes qui peuvent atteindre plusieurs millions d'euros.

Le Maire rappelle qu'il existe une réglementation nouvelle pour les tracteurs dont la puissance n'excède pas 80 chevaux. Il en sera fait état lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

La séance est levée à 22h10